

**AFFICHE ET
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE
LE 16 DECEMBRE 2025**

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025**

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 4 décembre 2025, s'est assemblé en salle Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise,
Mme Fatima MOUSSI, M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ M. Jean-Charles RAMBOUR, Mme Evelyne LARGENTON, M. Johann ROS, Mme Oriane SIMON, M. Philippe VONMEURS, Mme Isabelle PAILOSSA, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sarah NEROZZI-BANFI (à partir du point n°005), Mme Linda SAGET, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Adèle ALBERT ETIENNE, M. Benoît VINCENT, Mme Marie-Annick DE WIT, M. Serge FICHERA, Mme Pascale STELLA, M. Mohamed EL BAGHDADI, M. Mounir BAYACH, M. Jean-Pierre LE MAGUET, M. Johan YVALUN, Mme Denise PARMANTIER, M. Arnaud GALLOPIN, Mme Pascale GABARD, Mme Nelly LEON, M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Mme Nathalie CHAUFFOUR, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTEES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ (jusqu'au point n°004),
M. David GOSET a donné pouvoir à M. Dominique ROUSSEL,
M. Philippe BONNEYRAT a donné pouvoir à M. Jean-Charles RAMBOUR,
M. Djibril KOITA a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
Mme Nadia CANTOU a donné pouvoir à Mme Pascale GABARD,
M. Jean-René MARTEL a donné pouvoir à Mme Nathalie CHAUFFOUR.

LE QUORUM EST ATTEINT

1. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne Monsieur Johan YVALUN dans l'ordre du tableau et, à ***l'Unanimité (35 voix pour)***, secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal approuve, à ***l'Unanimité (35 voix pour)***, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2025.

3. AFFAIRES TRAITEES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le conseil municipal du 30 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal en **prend acte**.

001. ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS DEFINITIVES 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** approuve les attributions de compensations définitives par la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'exercice 2025 pour la Ville d'Herblay-sur-Seine, pour un montant de 6 225 539 euros

002. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES RELATIVE A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DEPOTS SAUVAGES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** approuve les termes de la convention de délégation de compétences relative à la collecte et au traitement des dépôts sauvages et approuve sa signature par Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

003. CREATION D'UN COMITE STRATEGIQUE DES ENSEIGNES DANS LE CADRE DE LA COMMERCIALISATION DU PROJET AIR SUR LE PERIMETRE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU MAIL DES COPISTES A HERBLAY-SUR-SEINE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** approuve la création d'un comité stratégique des enseignes pour le suivi de la commercialisation du projet Air et le projet de convention tripartite annexé portant création dudit comité et ses conditions et autoriser, Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à signer ladite convention.

004. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REVISION DU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (32 voix pour – 3 abstentions : Nelly LEON, Olivier DALMONT, Cécile JOBIN)*** :

ARTICLE 1

Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage révisé.

ARTICLE 2

Demande à ce que l'Etat s'engage formellement pour stopper les occupations illégales dans le territoire communal et intercommunal.

ARTICLE 3

Demande aux services de l'Etat d'œuvrer à une répartition équilibrée et à une diversification de l'offre d'habitat répondant aux enjeux d'ancrage et d'itinérance à l'échelle de la région.

005. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC LE SYNDICAT TRI-ACTION

Rapporteur : Jean-Charles RAMBOUR

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (33 voix pour – 2 abstentions : Nathalie CHAUFOUR, Jean-René MARTEL)*** autorise Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à signer avec le syndicat Tri-action la convention de groupement Coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo/Adelphe en matière de déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors Foyer avec Citeo.

006. COMMUNICATION DU RAPPORT 2025 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal **Prend Acte** du rapport annuel 2025 ainsi présenté.

007. REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON – CIMETIERE RUE DE CHENNEVIERES

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** approuve la reprise des 12 concessions visées et adopte le principe de reprise, puis la réattribution des concessions abandonnées.

008. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES ETABLISSEMENTS DE VENTE AU DETAIL DE PRODUITS A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à accorder une dérogation au repos dominical aux établissements de vente au détail de produits à prédominance alimentaire pour les dimanches 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.

009. DEFINITIONS DE POSTES

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** approuve définition de postes listées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, le cas échéant, à recourir au recrutement d'un agent contractuel sur la base des articles L.332-14 ou L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique modifiée.

010. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** approuve ces modifications au tableau des effectifs du personnel communal

011. COMMUNICATION DU RAPPORT SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal **Prend Acte** de la présentation de ce rapport.

101. AUTORISATION DE CREDITS 2026 – BUDGET VILLE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'*Unanimité (35 voix pour)* autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 principal, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2025	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement 2026
Chapitre 20	1 889 569,96 €	472 392,49 €
Chapitre 204	272 000,00 €	68 000,00 €
Chapitre 21	15 296 875,05 €	3 824 218,76 €
Chapitre 23	1 578 552,38 €	394 638,10 €
TOTAL	19 036 997,39 €	4 759 249,35 €

102. FIXATION DES MODALITES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – BUDGET VILLE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'*Unanimité (35 voix pour)* adopte la modification de la fixation du mode de gestion des amortissements au 1^{er} janvier 2026. La liste des biens amortis est la suivante :

DENOMINATION DES BIENS	COMpte ORDONNATEUR	COMpte D'AMORTISSEMENT	DUREE DE L'AMORTISSEMENT
Biens de faibles valeurs (Biens ont la valeur est inférieure à 500 € TTC)			1 an
Subventions d'investissement qui contribuent au financement des biens amortissables	1311 à 1318	13911 à 13918	en fonction de la durée d'amortissement du bien amortissable
Immobilisations incorporelles			
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	202	2802	10 ans
Frais d'études non suivis de réalisations	2031	28031	5 ans
Frais de recherche et de développement	2032	28032	5 ans
Frais d'insertion non suivis de réalisations	2033	28033	5 ans
Frais d'études suivis de réalisation	2031	28031	En fonction de la durée d'amortissement des travaux ou acquisitions réalisés
Frais d'insertion suivis de réalisation	2033	28033	En fonction de la durée d'amortissement des travaux ou acquisitions réalisés
Subventions d'équipements financant versés au CCAS / CIAS			
Biens mobiliers, matériel et études	20415321	280415311	5 ans
Bâtiments et installations	20415322	280415322	30 ans
Projets d'infrastructures d'intérêt national	20415323	280415323	40 ans
Subventions d'équipements financant versés aux organismes publics à caractère industriel et commercial			
Biens mobiliers, matériel et études	20415341	280415341	5 ans
Bâtiments et installations	20415342	280415342	30 ans
Projets d'infrastructures d'intérêt national	20415343	280415343	40 ans
Subventions d'équipements financant versés aux autres groupements et collectivités à statut particulier			
Biens mobiliers, matériel et études	2041581	28041581	5 ans
Bâtiments et installations	2041582	28041582	30 ans
Projets d'infrastructures d'intérêt national	2041583	28041583	40 ans
Subventions d'équipements financant versés aux organismes publics divers			
Biens mobiliers, matériel et études	204181	2804181	5 ans
Bâtiments et installations	204182	2804182	30 ans
Projets d'infrastructures d'intérêt national	204183	2804183	40 ans
Logiciels	2051	2805	3 ans
Autres immobilisations incorporelles	2088	28088	10 ans
Immobilisations corporelles			
Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	28121	20 ans
Autres agencements et aménagements	2128	28128	20 ans
Immeubles de rapport	21321	281321	15 ans
Autres bâtiments privés	21328	281328	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments publics	21351	281351	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments privés	21352	281352	15 ans
Autres constructions	2138	28138	30 ans
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	21568	281568	5 ans
Matériel roulant de voirie	215731	2815731	10 ans
Autre matériel et outillage de voirie	215738	2815738	10 ans
Autres installations, matériel et outillage technique	21578	281578	10 ans
Autres installations, matériel et outillage technique	2158	28158	10 ans
Matériel de transports légers (voitures, motos)	21828	281828	5 ans
Matériel de transports lourds (camions, autocar...)	21828	281828	8 ans
Matériel informatique scolaire	21831	281831	7 ans
Autres Matériels informatiques	21838	281838	4 ans
Matériel de bureau et mobilier scolaire	21841	281841	10 ans
Autres matériels de bureau et mobilier scolaire	21848	281848	10 ans
Cheptel	2186	28186	5 ans
Coffre-fort, armoire ignifugée	2188	28188	20 ans
Autres immobilisations corporelles	2188	28188	10 ans

201. AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Evelyne LARGENTON

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (35 voix pour)** :

- Approuve le vote des avances sur subventions conformément au tableau annexé à la délibération,
- Autoriser M. le Maire à signer avec les associations AJIR, ADAH, ASH les Batelières, l'entente sportive Herblay (ESH) une convention financière d'avances,
- Rappelle que les élus membres faisant partie du Conseil d'Administration d'une association ou intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne peuvent pas prendre part au vote de la présente délibération.

202. APPROBATION DE LA DEMANDE D'AGREMENT DU CENTRE SOCIAL, DU PROJET SOCIAL, DU PROJET FAMILLE, DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA DENOMINATION DU CENTRE SOCIAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (33 voix pour – 2 abstentions : Nathalie CHAUFFOUR, Jean-René MARTEL)** approuve :

- le projet social,
- le projet Famille,
- le règlement intérieur du Centre Social Municipal,
- la dénomination « Centre Social Municipal George Sand ».

Et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer tous les documents afférents à ce projet et à transmettre le dossier d'agrément à la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise.

203. APPROBATION DE LA SUBVENTION REÇUE AU TITRE DU DISPOSITIF D'EDUCATION MUSICALE ET ORCHESTRALE A VOCATION SOCIALE « DEMOS PARISII – VAL D'OISE »

Rapporteur : Sarah NEROZZI-BANFI

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (35 voix pour)** approuve cette subvention versée par la Philharmonie de Parisii, de 85 442 € à la commune de Taverny, pilote de l'orchestre, laquelle reversera à chaque commune partenaire un montant de 2 072 €, déduction faite de l'avance déjà versée de 961,25 € au titre de l'année scolaire en cours.

301. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA STATUE DE L'EGLISE

Rapporteur : Oriane SIMON

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU à déposer une demande de permis de construire pour les travaux de restauration de la statue.

302. LES COURTES TERRES – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTREE AZ 306

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (35 voix pour)** accepte d'intégrer le bien cadastré AZ 306 dans le domaine privé de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous documents relatifs à cette intégration.

303. SENTE DE L'ORME BRULE – ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE EMPIRE DE 41 M² SUR LA PARCELLE AK 643

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (35 voix pour)** autorise l'acquisition et le classement dans le domaine public communal de l'emprise de la parcelle AK 643 de 41 m², au montant de 6 560 euros, et d'autoriser M. le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique d'acquisition.

304. RUE JEAN BORDENAVE – ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AY 1701 DE 4 M²

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (35 voix pour)** autorise l'acquisition et le classement dans le domaine public communal de la parcelle AY 1701 de 4 m² environ appartenant à la Société IMODEV, à l'Euro symbolique et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement Nadine PORCHEZ, Adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tout acte relatif à l'acquisition de cette emprise par la ville.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20h10.

Le procès-verbal analytique de cette séance de ce conseil municipal du 10 décembre 2025 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.



Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise